



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6101^e séance, le 6 avril 2009, la question intitulée « La question concernant Haïti », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans les domaines essentiels pour la consolidation de la stabilité en Haïti, à savoir le dialogue politique, l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières, le renforcement de la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme.

Le Conseil note avec préoccupation les défis à relever en matière de développement économique et social, au vu de la détérioration sensible des conditions de vie de l'immense majorité des Haïtiens. Il réaffirme que la sécurité doit aller de pair avec le développement économique et social pour permettre à Haïti d'instaurer durablement la stabilité. À cet égard, il engage la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies à agir en coordination plus étroite encore avec le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux et régionaux, sans perdre de vue que la paternité et la responsabilité des décisions reviennent au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens.

Le Conseil reconnaît l'importance cruciale de la conférence de donateurs de haut niveau consacrée à Haïti que la Banque interaméricaine de développement accueillera à Washington le 14 avril. Il se félicite du soutien précieux et constant apporté par les donateurs, auxquels il demande instamment d'offrir l'assistance technique et financière additionnelle dont le Gouvernement haïtien a besoin pour répondre aux besoins immédiats du pays dans le domaine humanitaire et en matière de relèvement rapide et de reconstruction tout en jetant les bases d'un développement économique et social durable.

Le Conseil exhorte les institutions haïtiennes à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins essentiels de la population, et à œuvrer de concert pour promouvoir le dialogue, l'état de droit et la bonne gouvernance.

Le Conseil réaffirme que les élections qui se tiendront pour renouveler un tiers du Sénat doivent être ouvertes à tous, libres et régulières. Il demande à tous les acteurs politiques en Haïti de veiller à ce que ces élections se déroulent dans le calme.



Le Conseil réaffirme son ferme soutien à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'action qu'ils mènent pour renforcer la stabilité et améliorer la gouvernance en Haïti, tout en soulignant que la MINUSTAH doit continuer de s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, et remercie tous les États Membres qui appuient le processus de stabilisation, en particulier les pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police. »
